

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 01964

Numéro SIREN : 444 495 774

Nom ou dénomination : Capgemini DEMS France

Ce dépôt a été enregistré le 27/05/2019 sous le numéro de dépôt 16345



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Capgemini DEMS France S.A.S.
(anciennement Sogeti High Tech
S.A.S.)

Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018
Capgemini DEMS France S.A.S. (anciennement Sogeti High Tech S.A.S.)
2-10 rue Marceau - 92130 Issy les Moulineaux
Ce rapport contient 35 pages
Référence : SO-219-020

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directeur et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €,
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Capgemini DEMS France S.A.S. (anciennement Sogeti High Tech S.A.S.)

Siège social : 2-10 rue Marceau - 92130 Issy les Moulineaux
Capital social : € 15 246 305

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A la collectivité des Associés de la société Capgemini DEMS France S.A.S. (anciennement Sogeti High Tech S.A.S.),

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Capgemini DEMS France S.A.S (anciennement Sogeti High Tech S.A.S.) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note B.1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation de la valeur d'utilité des immobilisations incorporelles. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

La note B.8 « Reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts sur prestations » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires et à la comptabilisation des coûts liés aux prestations à long terme et des pertes à terminaison sur contrats. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



Capgemini DEMS France S.A.S. (anciennement Sogeti High Tech S.A.S.)
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 19 avril 2019

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Stéphanie Ortega
Associée

SOGETI HIGH TECH SAS

2-10 Rue MARCEAU
92130 ISSY LES MOULINEAUX

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2018

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

Bilan actif (en milliers d'euros)

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	140	140		
Concessions, brevets et droits similaires	12 008	11 178	830	1 065
Fonds commercial	9 040	4 401	4 639	305
Autres immobilisations incorporelles	43 669		43 669	43 669
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles	11 371	9 994	1 377	1 600
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	758		758	758
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	7 753	2 329	5 424	4 933
Autres immobilisations financières	189		189	207
ACTIF IMMOBILISE	84 929	28 042	56 887	52 537
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes	588		588	308
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	85 836	106	85 730	77 639
Autres créances	122 051		122 051	121 949
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 726		1 726	3 744
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	208		208	442
ACTIF CIRCULANT	210 408	106	210 303	204 083
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	295 337	28 147	267 190	256 620

Bilan passif (en milliers d'euros)

Rubriques	Exercice 2018	Exercice 2017
Capital social ou individuel (dont versé : 15 246)	15 246	15 246
Primes d'émission, de fusion, d'apport	41 257	41 257
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 525	1 427
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	35 637	30 871
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	6 940	4 863
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	100 605	93 665
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	1 878	2 843
Provisions pour charges	13 761	12 123
PROVISIONS	15 639	14 966
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	64 902	62 034
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	434	461
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 074	18 244
Dettes fiscales et sociales	43 467	43 509
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	66	63
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	20 957	23 671
DETTES	150 900	147 981
Ecart de conversion passif	46	8
TOTAL GENERAL	267 190	256 620

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2018

(en milliers d'euros)

Rubriques	Exercice 2018		Total	Exercice 2017
	France	Exportation		
Ventes de marchandises	2 614	31	2 646	5 126
Production vendue de biens				
Production vendue de services	243 703	2 568	246 271	229 074
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	246 317	2 599	248 917	234 200
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			390	158
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			4 123	4 664
Autres produits			711	455
PRODUITS D'EXPLOITATION			254 140	239 477
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			74 449	55 122
Impôts, taxes et versements assimilés			8 066	7 877
Salaires et traitements			116 318	113 625
Charges sociales			50 911	49 769
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 210	1 374
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			43	80
Dotations aux provisions			2 406	2 604
Autres charges			10 191	24 837
CHARGES D'EXPLOITATION			263 595	255 287
RESULTAT D'EXPLOITATION			-9 455	-15 810
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS			324	440
Produits financiers de participations			167	208
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			0	86
Reprises sur provisions et transferts de charges			157	146
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			515	479
Dotations financières aux amortissements et provisions			152	129
Intérêts et charges assimilées			363	350
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			-191	-39
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-9 646	-15 849

Rubriques	Exercice 2018	Exercice 2017
PRODUITS EXCEPTIONNELS	28	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	28	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 268	22
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	748	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		5
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 520	17
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-2 240	-22
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-18 826	-20 735
TOTAL DES PRODUITS	254 492	239 917
TOTAL DES CHARGES	247 552	235 054
BENEFICE OU PERTE	6 940	4 863

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

A. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	6	23. Tableau de variation des provisions	18
B. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	6	24. Etats des échéances des dettes	19
1. Immobilisations incorporelles	6	25. Dettes concernant les entreprises liées	20
1.1 Fonds commerciaux et malis techniques sur actifs incorporels	6	26. Charges à payer	20
1.2 Frais de recherche et développement	7	27. Comptes de régularisation	21
1.3 Logiciels	7	27.1 Produits constatés d'avance	21
2. Immobilisations corporelles	7	27.2 Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaie étrangère	21
3. Immobilisations financières	8	E. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	21
4. Créances et dettes	8	28. Ventilation du chiffre d'affaires	21
5. Opérations en devises	8	29. Charges et produits financiers avec les entreprises liées	22
6. Provisions réglementées	9	30. Résultat exceptionnel	22
7. Provisions	9	31. Impôt sur les bénéfices	22
8. Reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts sur prestations	9	31.1 Intégration fiscale	22
8.1 Prestations en régie	9	31.2 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	23
8.2 Prestations au forfait	9	31.3 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires	23
9. Engagements de retraite	9	31.4 Variation de la dette future d'impôt	24
10. Crédit d'Impôt Recherche	10	F. INFORMATIONS DIVERSES	25
11. Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi	10	32. Effectif moyen	25
12. Changement de méthodes comptables	10	La société Sogeti High Tech a fait appel, en 2018, à 1 intérimaire externe sur le 1 ^{er} trimestre. Elle a également supporté, en 2018, des coûts Groupe de supports partagés pour 946 ke.	25
C. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF	11	33. Identité de la société mère consolidante	25
13. Immobilisations incorporelles et corporelles	11	34. Engagements hors bilan	25
14. Amortissements	12	34.1 Engagements hors crédit-bail et engagements de location non résiliables	25
15. Immobilisations financières	12	34.2 Crédit-bail et engagements de location non résiliables	27
16. Dépréciation des postes de l'actif	13	35. Liste des filiales et des participations	27
17. Etat des échéances des créances	14	36. Engagements sur le personnel	28
18. Créances concernant des entreprises liées	15	36.1 Engagements de retraite et assimilés	28
19. Créances représentées par des effets de commerce	15	37. Rémunération des organes de direction	29
20. Produits à recevoir	15	G. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	29
21. Comptes de régularisation	16		
21.1 Charges constatées d'avance	16		
21.2 Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères	16		
D. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF	17		
22. Tableau de variation des capitaux propres	17		

A. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Aux termes des décisions des associés de la Société en date du 10 juin 2018, la Société a acquis le fonds de commerce détenu par la société Safran Engineering Services, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 88 119 €, dont le siège social est situé 1 rue Louis Blériot – 31702 Blagnac, immatriculée au RCS de Toulouse sous le numéro 352 876 197, ledit fonds de commerce étant relatif aux prestations d'ingénierie de tests de validation sur systèmes et équipements avioniques fournies à la société Airbus (activités « EVAAL » et « EVYY »).

B. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été élaborés et présentés conformément aux règlements ANC n°2014-03, 2015-06 et 2016-07, et ce dans le respect du principe de prudence, de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur historique (hors réévaluation).

La valeur d'utilité des immobilisations incorporelles est testée dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur, et au moins une fois par an en ce qui concerne le fonds de commercial et le poste malis techniques sur actifs incorporels.

1.1 Fonds commerciaux et malis techniques sur actifs incorporels

Conformément au règlement ANC n°2015-06, à l'ouverture de l'exercice 2016, les malis techniques qui étaient comptabilisés dans le compte fonds commercial ont été affectés, opération par opération, aux actifs sous-jacents sur lesquels existaient les plus-values latentes.

En l'espèce les actifs sous-jacents sont des éléments incorporels du fonds commercial. Par conséquent les malis techniques ont été reclassés dans un nouveau compte comptable qui apparaît au bilan sur le poste autres immobilisations incorporelles.

Les malis techniques sur actifs incorporels s'élèvent à 43 669 milliers d'euros et sont constitués des éléments suivants :

- | | |
|--|-------------------------|
| - Mali de fusion Cap Sogeti.com – Sogeti France (2005) : | 33 434 milliers d'euros |
| - Mali de fusion Sinfor (2006) : | 9 846 milliers d'euros |
| - Mali de fusion Euratec (2009) : | 389 milliers d'euros |

Ces derniers ont une valeur d'utilité non limitée.

Restent comptabilisés dans le poste fonds commercial, les éléments incorporels du fonds de commerce acquis qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan et qui concourent au maintien et au développement du potentiel d'activité de l'entité.

La valeur d'utilité du fonds commercial dont la durée d'utilisation n'est pas limitée, ainsi que la valeur d'utilité du poste malis techniques sur actifs incorporels qui est lié au fonds commercial, sont testées au moins une fois par an.

Les tests de valeur du fonds commercial et du poste malis techniques sur actifs incorporels consistent en l'évaluation de la valeur d'utilité de la société. L'évaluation de cette valeur d'utilité, s'appuyant sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés, est effectuée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire, du plan stratégique à 3 ans et étendu sur un horizon de 5 ans, qui incluent des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Les taux d'actualisation sont calculés à partir de la formule du coût moyen pondéré du capital à partir d'informations de marché. Les taux de croissance à long terme sont déterminés par référence à des études économiques sur la croissance et l'inflation attendues sur les zones concernées.

Lorsque la valeur d'utilité de l'entité est inférieure à sa valeur nette comptable, la perte de valeur correspondante est affectée au poste fonds commercial et le cas échéant au poste malis techniques sur actifs incorporels.

Lorsque la durée d'utilisation du fonds commercial est limitée, celui-ci fait l'objet d'un amortissement. Il n'existe aucune dotation aux amortissements sur l'exercice. En effet, les fonds commerciaux amortissables pour 4 382 milliers d'euros étaient déjà totalement amortis au 31 décembre 2017.

1.2 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont engagés principalement pour faire évoluer des progiciels dont la société est éditrice, ou dans le cadre de la mise en œuvre de nouvelles offres et/ou solutions nécessitant des investissements lourds en méthodologies et supports. Ils sont inscrits à l'actif lorsqu'ils concernent des projets nettement individualisés et qui ont de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

L'amortissement des frais de recherche et développement s'effectue sur 3 ans.

1.3 Logiciels

Les logiciels servant d'outils de production qui constituent un moyen d'exploitation pour l'entreprise ou donnent lieu à des prestations facturées à des clients sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Les coûts de création intègrent le coût des charges directement ou indirectement liées à la mise en état d'utilisation du logiciel.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 1 à 3 ans qui correspond à la durée d'utilité des logiciels.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et ne font pas l'objet de réévaluation.

Les frais d'acquisition des immobilisations sont comptabilisés dans leur coût d'entrée.

Les dotations aux amortissements sont calculées suivant le mode linéaire, fondé sur la durée de vie d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Des amortissements exceptionnels sont pratiqués dès lors que des immobilisations doivent être mises au rebut avant la fin du plan d'amortissement : ils permettent ainsi de ramener à zéro la valeur nette comptable de ces immobilisations.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

Constructions :	20 à 50 ans
Agencements et installations :	3 à 15 ans
Matériel informatique :	2 à 5 ans
Matériels de transport :	3 à 5 ans
Mobilier :	5 à 10 ans
Matériel de bureau :	2 à 5 ans

3. Immobilisations financières

Les prêts figurent au bilan à leur valeur historique.

Lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur brute, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence entre les deux. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux futurs de trésorerie actualisés, selon la méthode décrite précédemment (confère paragraphe 1 – Immobilisations incorporelles). Au cas particulier des titres de participation, la valeur d'utilité est corrigée de l'endettement net.

4. Créances et dettes

Les créances correspondent à la juste valeur de la contrepartie à recevoir. En cas de différé de paiement au-delà des délais accordés habituellement par la société, et lorsque l'effet est significatif sur la détermination de la juste valeur, les paiements futurs font l'objet d'une actualisation.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les factures à émettre ou émises d'avance ainsi que les factures non parvenues sont comptabilisées hors TVA.

5. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération, ou au taux couvert lorsque des couvertures de change ont été mises en place.

Les dettes, créances et disponibilités en devises sont valorisées au bilan :

- soit au taux en vigueur à la date de clôture. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écarts de conversion. Les pertes latentes de change éventuelles donnent lieu à la comptabilisation d'une provision pour perte de change ;
- soit au taux couvert lorsque les opérations ont fait l'objet de couvertures de change.

6. Provisions réglementées

Depuis le 17 août 2012, les dispositions fiscales n'autorisent plus la constitution, en franchise d'impôt, d'une provision pour investissement à hauteur de 50% de la différence entre le régime dérogatoire propre à la société, lorsque celui-ci est plus favorable, et le régime légal. La société a donc cessé de constituer de telles provisions malgré l'existence d'un accord de participation dérogatoire.

En revanche, les provisions antérieurement dotées au titre de ce régime continuent de suivre le régime antérieur.

7. Provisions

Une provision est reconnue au bilan de clôture d'un exercice si et seulement s'il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

8. Reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts sur prestations

La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts est fonction de la nature des prestations :

8.1 Prestations en régie

Le chiffre d'affaires et les coûts des prestations en régie sont reconnus au fur et à mesure de la prestation.

8.2 Prestations au forfait

Le chiffre d'affaires sur prestations au forfait, qu'il s'agisse de contrats correspondant à la réalisation de prestations intellectuelles ou de systèmes intégrés, est reconnu au fur et à mesure de la réalisation de la prestation, selon la méthode « à l'avancement ». Les coûts des prestations au forfait sont reconnus lorsqu'ils sont encourus.

Lorsque le prix de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur à son chiffre d'affaires, une perte à terminaison est constatée à hauteur de la différence.

Les prestations relatives à ces contrats figurent au bilan en créances clients ou factures à émettre, selon qu'elles ont été facturées ou non.

9. Engagements de retraite

La valeur actuelle des engagements est calculée annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées.

Elle est déterminée en actualisant les prestations futures attendues. Le taux d'actualisation retenu est calculé sur la base des obligations émises par les entreprises de première catégorie à une échéance comparable à la maturité de l'engagement. Ce taux s'élève à 1,50 % au 31 décembre 2018 (contre 1,30% au 31 décembre 2017).

Les hypothèses retenues dans le cadre de l'évaluation des engagements sont objectives et mutuellement compatibles. Elles tiennent compte de la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites, et qui reporte, entre autres, l'âge minimum de départ à la retraite à 62 ans pour les personnes nées à compter de 1956, et augmente de 1 à 2 trimestres l'âge de départ « taux plein » pour les autres générations.

Ainsi que le permet la recommandation ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013 (abrogeant la recommandation CNC n°2003-R.01), les écarts actuariels résultant de changements d'hypothèses actuarielles ou de différences entre les hypothèses actuarielles retenues et l'expérience sont amortis selon la méthode du corridor, sur la durée de vie active moyenne résiduelle dans l'entreprise attendue des membres du personnel bénéficiant du régime, pour la fraction excédant 10% de la valeur actuelle des engagements. De la même manière, les coûts des services passés résultant de changements de régime sont comptabilisés en résultat de manière étalée, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

10. Crédit d'Impôt Recherche

La société mène des activités de recherche. Elle bénéficie à ce titre du dispositif relatif au Crédit d'Impôt Recherche, qu'elle comptabilise en diminution de l'impôt sur les sociétés.

11. Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société a comptabilisé un CICE de 4 097 milliers d'euros en crédit d'impôt société.

Ce CICE a permis notamment en 2018 d'améliorer le fonds de roulement de l'entreprise du fait de la situation déficitaire de l'entité au cours des exercices précédents mais également d'améliorer sa compétitivité en poursuivant son investissement commercial pour maintenir ses parts de marchés chez ses clients stratégiques et poursuivre sa diversification sectorielle.

12. Changement de méthodes comptables

La société n'a procédé à aucun changement de méthode comptable sur l'exercice clos le 31 décembre 2018.

C. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

13. Immobilisations incorporelles et corporelles

Montants exprimés en milliers d'euros	Au 31/12/2017	Fusions et apports partiels d'actif	Acquisitions	Diminutions	Au 31/12/2018
Frais d'établissement et de développement	140				140
Autres postes d'immobilisation incorporelles	60 028		4 689		64 718
Total immobilisations incorporelles	60 168	0	4 689	0	64 858
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements.....					
Installations générales et agencements	5 008		533	-631	4 910
Installations techniques, matériels et outillages					
Matériel de transport	22				22
Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 508		145	-214	6 439
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Total Immobilisations Corporelles	11 538	0	678	-845	11 371
Acomptes					
TOTAL	71 706	0	5 367	-845	76 229

La ligne « Autres postes d'immobilisations incorporelles » comprend notamment les malis techniques sur actifs incorporels qui s'élèvent à 43 669 milliers d'euros au 31 décembre 2018, et qui sont constitués des éléments suivants :

- Mali de fusion Cap Sogeti.com – Sogeti France (2005) : 33 434 milliers d'euros
- Mali de fusion Sinfor (2006) : 9 846 milliers d'euros
- Mali de fusion Euratec (2009) : 389 milliers d'euros

14. Amortissements

Montants exprimés en milliers d'euros	Au 31/12/2017	Fusions et apports partiels d'actifs	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2018
Frais d'établissement et de développement	140				140
Autres immobilisations incorporelles	14 970		590		15 560
Total amortissements sur immobilisations incorporelles	15 110	0	590	0	15 700
Terrains					
Constructions					
Installations générales et agencements	3 887		689	-631	3 945
Installations techniques, matériels et outillages					
Matériel de transport	22				22
Matériel de bureau informatique, mobilier	6 029		212	-214	6 027
Emballages récupérables et divers					
Total amortissements sur immobilisations corporelles	9 938	0	901	-845	9 994
TOTAL	25 048	0	1 491	-845	25 694

15. Immobilisations financières

Montants exprimés en milliers d'euros	Valeur brute au 31/12/2017	Fusions et apports partiels d'actif	Acquisitions et virements de poste à poste	Cessions et virements de poste à poste	Valeur brute au 31/12/2018
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations	758				758
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières	7 473		491	-22	7 942
TOTAL	8 231	0	491	-22	8 700

16. Dépréciation des postes de l'actif

Montants exprimés en milliers euros	Au 31/12/2017	Fusions et apports partiels d'actif	Dotations	Reprises	Au 31/12/2018
Dépréciations sur immobilisations incorporelles	19				19
Dépréciations sur immobilisations corporelles					
Dépréciations sur titres mis en équivalence					
Dépréciation sur titres de participations					
Dépréciation autres immos financières	2 334		152	-156	2 329
Dépréciations sur actif immobilisé	2 353	0	152	-156	2 348
Dépréciations sur stocks et encours					
Dépréciations sur créances clients	184		43	-122	106
Autres dépréciations					
Dépréciations sur actif circulant	184	0	43	-122	106
TOTAL	2 537	0	195	-278	2 454

17. Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 216 037 milliers d'euros en valeur brute au 31 décembre 2018 et se décomposent comme suit :

Montants exprimés en milliers d'euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	7 942	136	7 807
Créances rattachées à des participations			
Prêts	7 753	19	7 734
Autres immobilisations financières	189	117	73
ACTIF CIRCULANT :	208 095	147 721	60 374
Clients	85 812	85 812	
Clients douteux	23	23	
Personnel et comptes rattachés	544	544	
Organismes sociaux	34	34	
Etat : impôts et taxes diverses	24 271	5 135	19 136
Groupe et associés	96 026	54 788	41 238
Débiteurs divers	1 177	1 177	
Charges constatées d'avance	208	208	
TOTAL	216 037	147 856	68 181
Montants des prêts accordés en cours d'exercice	335		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

18. Créances concernant des entreprises liées

Montants exprimés en milliers d'euros	Montant concernant les entreprises	
	Liées > 50%	Avec lesquelles la société a un lien de participation de 10% à <50%
Capital souscrit non appelé		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	8 926	
Autres créances (comptes courants débiteurs)	97 166	
Charges constatées d'avance		
TOTAL	106 092	0

19. Créances représentées par des effets de commerce

Il n'y a pas d'effet de commerce dans le bilan au 31 décembre 2018.

20. Produits à recevoir

Montants exprimés en milliers euros	Au 31/12/2018
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0
Créances rattachées à des participations	0
Autres immobilisations financières	0
CREANCES D'EXPLOITATION	21 106
Créances clients et comptes rattachés – Factures à émettre	19 890
Autres créances – Fournisseurs, avoir à recevoir	1 177
Autres créances – Personnel, produits à recevoir	0
Autres créances – Organismes sociaux, produits à recevoir	34
Autres créances – Etat, produits à recevoir	5
TRESORERIE	0
Valeurs mobilières de placement	0
Disponibilités	0
TOTAL	21 106

21. Comptes de régularisation

21.1 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance incluses dans les postes du compte de résultat sont ventilées comme suit :

Montants exprimés en milliers euros	Au 31/12/2018
CHARGES D'EXPLOITATION	0
Maintenance	162
Locations	46
CHARGES FINANCIERES	0
	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0
	0
TOTAL	208

21.2 Ecarts de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

Nature des écarts (montants exprimés en milliers d'euros)	Montant total	Ecart de conversion actif			Net	Ecart de conversion passif Montant total
		Différence compensée par	Provision pour perte de change			
		Ecart passif *	Couverture de change			
Acomptes sur immobilisations						
Prêts et autres créances immobilisées						
Créances d'exploitation et diverses						-29
Dettes financières						
Dettes d'exploitation et divers						-17

Le montant de la dotation a été limité à l'excédent des pertes sur les gains lorsque, pour des opérations dont les termes sont suffisamment voisins, les pertes et les gains de change ont été considérés comme concourant à une position globale de change.

D. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

22. Tableau de variation des capitaux propres

Montants exprimés en milliers d'euros	Capital social	Réserve légal	Prime d'apport	Prime de fusion	Autres réserves	Report à nouveau	Prov. régl.	Résultat de l'exercice	Total
Au 01/01/2018	15 246	1 427	6 392	34 865		30 871		4 863	93 665
Réduction de capital									0
Apport partiel d'actif									0
Affectation du résultat 2017		97				4 765		-4 863	0
Distribution de dividendes									0
Autres mouvements									0
Résultat de l'exercice 2018								6 940	6 940
Au 31/12/2018	15 246	1 525	6 392	34 865	0	35 637	0	6 940	100 605

Au 31 décembre 2018, le capital social est composé de 17 728 262 actions, dont la valeur nominale s'élève à 0.86 euros, détenues à 79,96% par SAS SOGETI.

23. Tableau de variation des provisions

Montants exprimés en milliers d'euros	Au 31/12/2017	Fusions et apports partiels d'actif	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Au 31/12/2018
				Provision utilisée	Provision non utilisée	
Provisions pour IDR	11 019	234	1 494	-369		12 377
Provisions pour litige	2 684		648	-554	- 1 178	1 600
Autres provisions pour risques et charges	1 263		1 504	-939	-166	1 662
TOTAL	14 966	234	3 646	-1 862	-1 344	15 639

Résultat d'exploitation			2 406	-3 206	
Résultat financier			0	0	
Résultat exceptionnel			1 239		

Les 234 ke d'apport sur l'IDR correspondent au montant de l'acquisition du fonds de commerce Safran au 1^{er} juillet 2018.

Les provisions pour litiges au 31/12/2018 sont composées pour 1 080 ke de provisions prudhommes, pour 361 ke de provisions PAT et pour 159 ke de provision risque clients et sociales.

Les autres provisions pour risques et charges concernent, principalement des provisions restructuration. A ce titre, une provision pour déménagement AQUAREL a été dotée pour un total de 1 239k€.

La société a fait l'objet de contrôles fiscaux lors des exercices précédents, donnant notamment lieu à des propositions de rectification pour la période 2010 - 2013 sur le crédit d'impôt recherche dont la partie relative aux clients privés a fait l'objet d'un rejet de la part de l'administration fiscale. Ces redressements n'ont pas fait l'objet de provisions dans les comptes dans la mesure où la société justifie sa position et estime disposer de chances sérieuses de succès au contentieux.

Le 5 février 2019, suite à l'arrêt rendu par la cour administrative d'appel de Versailles le 22 janvier 2019, il a été accordé la restitution des Crédits d'impôt recherche de 2008 et 2009.

24. Etats des échéances des dettes

Les dettes dues par la société s'élèvent à 150 466 milliers d'euros au 31 décembre 2018 et se décomposent comme suit :

Montants exprimés en milliers d'euros	Montant brut	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	64 902	64 902		
Fournisseurs et comptes rattachés	21 074	21 074		
Personnel et comptes rattachés	13 265	13 265		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 234	14 093	141	
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- Taxe sur la valeur ajoutée	13 131	13 131		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et comptes rattachés	2 836	2 836		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	66	66		
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	20 957	20 957		
TOTAL	150 466	150 325	141	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

25. Dettes concernant les entreprises liées

Montants exprimés en milliers d'euros	Montant concernant les entreprises	
	Liées > 50%	Avec lesquelles la société a un lien de participation de 10% à <50%
Emprunts et dettes financières divers	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 388	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes (comptes courants créditeurs)	64 915	0
Produits constatés d'avance	1 513	0
TOTAL	79 815	0

26. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Montants exprimés en milliers d'euros	Exercice 2018
DETTES D'EXPLOITATION	25 216
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 401
Dettes fiscales et sociales	21 815
DETTES FINANCIERES	0
Emprunts obligataires convertibles	0
Autres emprunts obligataires	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0
Emprunts et dette financières divers	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0
DETTES DIVERSES	13
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0
Autres dettes	13
TOTAL	25 229

27. Comptes de régularisation

27.1 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance inclus dans les postes du compte de résultat sont ventilés comme suit :

Montants exprimés en milliers euros	Au 31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION	20 957
Sur Facturation clients	20 957
PRODUITS FINANCIERES	0
PRODUITS EXCEPTIONNELLES	0
TOTAL	20 957

27.2 Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaie étrangère

Se référer au paragraphe C.21.2

E. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

28. Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2018 se ventile de la façon suivante :

Montants exprimés en milliers euros	Exercice 2018
Ventes de marchandises	2 646
Ventes de produits finis	
Services et conseils en informatique	246 271
Chiffre d'affaires total	248 917

La répartition du chiffre d'affaires par lieu géographique est la suivante :

Montants exprimés en milliers euros	Exercice 2018
France	246 317
Export	2 600
Chiffre d'affaires total	248 917

29. Charges et produits financiers avec les entreprises liées

Montants exprimés en milliers d'euros	Montant concernant les entreprises	
	Liées > 50%	Avec lesquelles la société a un lien de participation de 10% à <50%
Charges financières	353	0
Produits financiers	0	0
TOTAL	353	0

30. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice se décompose de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2018	Exercice 2017
PRODUITS EXCEPTIONNELS	28	
Cessions d'immobilisations		
Autres produits sur opérations de gestion	28	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-2 268	-22
Cessions d'immobilisations		-5
Autres charges sur opérations de gestion	-748	0
Dotations aux amortissements et provisions	-1 520	17
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-2 240	-22

31. Impôt sur les bénéfices

31.1 Intégration fiscale

La société SOGETI HIGH TECH est membre d'un Groupe d'intégration fiscale ayant pour société mère la société Capgemini S.E., dont le siège social est situé 11 rue de Tilsitt – 75017 PARIS.

L'impôt sur les sociétés supporté par la société SOGETI HIGH TECH est égal à celui qui serait payé en l'absence d'intégration fiscale.

31.2 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Montants exprimés en milliers d'euros	Résultats avant impôts	Calcul de l'impôt
Résultat courant	-9 646	
Résultat exceptionnel	-2 240	
Participation de l'exercice		
Résultat comptable avant impôt	-11 886	
Différences fiscales	1 768	
Crédits d'impôt		
Crédit d'impôt apprentissage		0
Crédit d'impôt famille		-126
Crédit d'impôt mécénat		0
Crédit d'impôt recherche		-14 603
Crédit d'impôt compétitivité emploi		-4 097
Rappels d'impôt		
IMPOT SUR LES BENEFICES		-18 826

31.3 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Montants exprimés en milliers d'euros	Au 31/12/2018
Résultat net de l'exercice	6 940
Impôts sur les bénéfices (nets de crédits d'impôt)	-18 826
Résultat avant impôt	-11 886
Variation des provisions réglementées :	
Amortissements dérogatoires	
Provisions pour hausse des prix	
Provisions pour investissements	
Autres évaluations dérogatoires	
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôts)	-11 886

31.4 Variation de la dette future d'impôt

Montants exprimés en milliers d'euros	Exercice 2018	Exercice 2017
Charges non déductibles l'année de comptabilisation :		
Participation des salariés	0	0
Congés payés		
Organic	317	331
Effort construction	152	129
Provisions réglementées :		
Provisions pour investissements	0	0
Provisions :		
Provision IDR	12 377	11 253
Provision pour perte de change	0	0
Provision pour pertes à terminaison	361	817
Provision pour restructuration	1 061	155
Autres provisions	440	377
Ecarts de conversion actif et passif :		
Ecart de conversion sur opérations couvertes	55	-62
Ecarts de conversion sur opérations non couvertes	46	0
Ecart de réévaluation des couvertures de change	-29	133
Autres provisions	0	0
Divers :		
Désactualisation Areva	8	8
TOTAL	14 788	12 907
Taux d'impôt sur différences temporaires	34,43 %	34,43 %
IMPOTS DIFFERES	5 091	4 444
Allègements de la dette future d'impôt :		
Déficits reportables	153 631	143 512
Provision pour investissement		0
TOTAL	153 631	143 512
Taux d'impôt sur différences temporaires	34,43 %	34,43 %
IMPOTS DIFFERES	52 895	49 411

F. INFORMATIONS DIVERSES

32. Effectif moyen

Sur l'exercice 2018, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Exercice 2018	Effectif
Cadres	2 274
Agents de maîtrise, et techniciens	115
Employés	317
TOTAL	2 706

La société Sogeti High Tech a fait appel, en 2018, à 1 intérimaire externe sur le 1^{er} trimestre. Elle a également supporté, en 2018, des coûts Groupe de supports partagés pour 946 ke.

33. Identité de la société mère consolidante

Les comptes de la société mère sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de la société Capgemini S.E., dont le siège est 11 rue de Tilsitt – 75017 PARIS.

34. Engagements hors bilan

34.1 Engagements hors crédit-bail et engagements de location non résiliables

Montants exprimés en milliers d'euros	Exercice 2018
ENGAGEMENTS DONNES :	
- Engagements financiers	
. Effets escomptés non échus	0
. Avals et cautions (contrats)	77
. Autres	0
- Autres engagements donnés :	
. Engagements fermes d'achats	0
. Engagement d'achats et ventes de devises à terme auprès de Cap Gemini SA (2)	0
. Engagements de location	4 732
. Sponsoring (1)	0
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES	4 809

La caution donnée correspond à une caution bancaire sur le client EDF faite sur la SG le 13/02/2017.

Le recours croissant à la production délocalisée dans les centres situés en Inde mais aussi en Pologne expose le Groupe à des risques de change notamment sur une partie de ses coûts de production. Dans ce cadre, il a

été mis en place une centralisation du risque de change sur transactions opérationnelles de ses filiales. A ce titre, la société fournit à Capgemini S.E. des déclarations périodiques de son exposition aux risques de change sur un horizon de 1 à 3 ans. Sur cette base, la société bénéficie de garanties de change internes octroyées par Capgemini S.E., cette dernière agissant en tant que banque interne. Ces couvertures de change prennent principalement la forme d'achats et de ventes à terme de devises.

Les engagements ainsi pris par la société au 31 décembre 2018 sont les suivants :

Devise	Position	Base devise (milliers)	Mark to Market (k€)	Date début	Date fin
GBP	Achat	136,8	1,1	01/01/2018	31/03/2019
GBP	Vente	102,1	-0,9	01/01/2018	31/03/2019
GBP	Achat	400,0	7,4	01/01/2019	31/03/2020
GBP	Vente	30,0	-0,6	01/01/2019	31/03/2020
INR	Achat	97 381,4	3,5	01/01/2018	31/03/2019
INR	Vente	48 126,6	-3,6	01/01/2018	31/03/2019
INR	Achat	376 200,0	-10,8	01/01/2019	31/03/2020
INR	Achat	350 000,0	-220,4	01/01/2020	31/03/2021
INR	Achat	77 281,2	-21,0	01/01/2021	31/03/2022
PLN	Achat	37,5	0,0	01/01/2018	31/03/2019
PLN	Vente	37,5	0,0	01/01/2018	31/03/2019
PLN	Achat	100,0	-0,2	01/01/2019	31/03/2020
USD	Achat	1 328,6	56,5	01/01/2018	31/03/2019
USD	Vente	2 016,8	-83,4	01/01/2018	31/03/2019
USD	Achat	60,0	1,2	01/01/2019	31/03/2020
USD	Vente	8 000,0	-158,4	01/01/2019	31/03/2020
USD	Vente	8 600,0	-415,8	01/01/2020	31/03/2021
VND	Achat	1 163 537,2	-2,2	01/01/2018	31/03/2019
VND	Vente	222 620,4	0,3	01/01/2018	31/01/2019
VND	Achat	2 986 412,2	-13,4	01/01/2019	31/03/2020

Montants exprimés en milliers d'euros	Exercice 2018
ENGAGEMENTS RECUS :	
- Engagements financiers	
. Effets escomptés non échus	0
. Avals et cautions (contrats)	0
. Autres	0
- Autres engagements reçus	
. Garanties reçues de clients	89
. Garantie de passif sur acquisition de titres de participation	0
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS	89

La caution reçue correspond à la restitution d'acompte et de responsabilité de vices de la société SPIE Belgium

34.2 Crédit-bail et engagements de location non résiliables

Néant.

35. Liste des filiales et des participations

Montants exprimés en milliers euros	Valeur comptable des titres détenus		Pourcentage de détention	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice clos
	Brute	Nette			
A. Renseignements concernant les filiales et participations					
1. Filiales (+50% capital détenu)					
NEANT					
2. Participations (10 à 50% du capital détenu)					
NEANT					
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations					
1. Filiales non reprises en A :					
a) Françaises :					
NEANT					
b) Etrangères :					
NEANT					
2. Participations non reprises en A :					
a) Françaises :					
Capgemini Technology Services SAS	758	758	0.74%	133 585	48 603
b) Etrangères :					
TOTAL	758	758		133 585	48 603

36. Engagements sur le personnel

36.1 Engagements de retraite et assimilés

La variation de la provision pour indemnités de départ à la retraite entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018 s'analyse comme suit :

Montants exprimés en milliers d'euros	Exercice 2017	Variation	Exercice 2018
Engagement de retraite	13 995	736	14 731
Pertes et gains actuariels non comptabilisés	-2 976	622	-2 353
Coûts des services passés non financés			
PROVISION D'INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE	11 019	1 358	12 377

L'évolution de la valeur actuelle de l'engagement de retraite se décompose comme suit :

Montants exprimés en milliers d'euros	Exercice 2018
Valeur actuelle de l'engagement au 1^{er} janvier 2018	13 995
Charge d'intérêts	197
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 033
Prestations servies	-57
Changement de périmètre	234
Ecart actuariel	-359
Autres mouvements (« cessation d'emploi »)	-312
VALEUR ACTUELLE DE L'ENGAGEMENT AU 31 DECEMBRE 2018	14 731

L'impact de la provision pour indemnités de départ à la retraite sur le résultat 2018 est le suivant :

Montants exprimés en milliers d'euros	Exercice 2018
Coût des services rendus au titre de l'exercice	1 033
Charge d'intérêts	197
Amortissement des écarts actuariels (méthode corridor)	263
Coût des services passés	0
Prestations servies	-57
Autres mouvements (« cessation d'emploi »)	-312
CHARGE COMPTABILISEE EN RESULTAT	1 124

L'écart entre la variation de la provision au bilan et l'impact sur le résultat provient d'une variation de périmètre pour 234 ke.

Les données relatives aux bénéficiaires prises en compte pour l'évaluation de l'engagement sont les suivantes :

Exercice 2018	
Nombre de bénéficiaires	2 685
Durée moyenne de vie active restante dans l'entreprise (en années)	7.48
Age moyen des bénéficiaires (en années)	37.40

37. Rémunération des organes de direction

La rémunération des dirigeants n'est pas fournie car cela conduirait indirectement à mentionner des rémunérations individuelles.

Par ailleurs, aucune avance ou crédit n'a été accordé aux dirigeants sociaux.

G. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- 1) Aux termes des décisions en date du 25 janvier 2019, les associés de la société Capgemini Technology Services S.A.S. (dont la Société est associé minoritaire) ont approuvé la convention de fusion entre les sociétés Capgemini Technology Services S.A.S. et Sogeti France S.A.S., notamment sa date d'effet comptable et fiscale, l'évaluation donnée aux éléments d'actif et de passif transmis par la société Sogeti France S.A.S. à la société Capgemini Technology Services S.A.S. au titre de la fusion et ont constaté la réalisation définitive de la fusion par voie d'absorption de la société Sogeti France S.A.S. par la société Capgemini Technology Services S.A.S.

Au terme de cette fusion, le capital social de la société Capgemini Technology Services S.A.S. est détenu par trois sociétés actionnaires, dont la Société à hauteur de 0,55% du capital.

- 2) Au terme d'une décision des associés en date du 29/03/2019, la Société, anciennement dénommée « Sogeti High Tech », a modifié la dénomination sociale de la Société en « Capgemini DEMS France ».

CAPGEMINI DEMS FRANCE

Société par actions simplifiée au Capital de 15.246.305,32 euros
Siège Social : 2-10 rue Marceau, 92130 Issy les Moulineaux
R.C.S. Nanterre 444 495 774

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

*L'An Deux Mil Dix-Neuf,
Le 26 avril,*

A Quinze heures.

Les Associés de la société **CAPGEMINI DEMS FRANCE**, société par actions simplifiée au capital social de 15 246 305,32 euros ayant son siège social sis 2-10 rue Marceau, 92130 Issy les Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre et enregistrée sous le numéro SIREN 444 495 774 (ci-après la « Société »), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social de la Société, sur convocation de Monsieur Thierry DELAPORTE, Président de la Société.

Il est établi la feuille de présence signée par chaque associé, en entrant en séance, tant en leur nom personnel qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Thierry DELAPORTE préside l'Assemblée Générale en sa qualité de Président de séance.

Monsieur Gilles GUILLON est désigné comme secrétaire de séance.

Le Commissaire aux comptes de la Société KPMG SA le cabinet, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les deux Associés présents possèdent 17.728.262 actions sur les 17.728.262 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant l'intégralité des associés, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des Associés :

- les statuts de la Société ;
- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque Associé ;
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes avec l'avis de réception ;
- la feuille de présence.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis aux Associés :

- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe desdits comptes ;
- le rapport de gestion du Président sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- le rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions soumises aux Associés.

Le Président fait observer que les Associés ont été convoqués conformément aux statuts et déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux Associés et tenus à leur disposition au siège social, depuis leur convocation.

Les Associés lui donnent acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que les Associés sont appelés à délibérer, à titre d'ordinaire, sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président ;
- Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce et approbation dudit rapport ;
- Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Mandat du Président ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis, le Président donne lecture aux Associés du rapport de gestion qu'il a établi.

Lecture est ensuite donnée des rapports du Commissaire aux comptes.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Les Associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuvent dans toutes leurs parties le rapport de gestion et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports faisant ressortir un résultat net de **6 939 878** euros.

En conséquence, les Associés donnent quitus au Président de sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, les Associés constatent qu'au titre des dépenses ou charges visées à l'article 39-4 dudit Code, la Société a encouru en 2018 une charge de 102 658 euros au titre des amortissements excédentaires et 37 284 euros au titre de la taxe sur les véhicules de tourisme de sociétés, soit un montant global de dépenses non déductible du résultat fiscal de 139 942 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les Associés décident d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de la manière suivante :

Résultat net de l'exercice	6 939 878 Euros
Report à nouveau au 31/12/2018	35 636 710 Euros
Total à affecter	42 576 588 Euros
Dotation à la réserve légale	0 Euros
Distribution d'un dividende de	0 Euros
Et le solde en report à nouveau, soit	42 576 588 Euros
Soit un total affecté de :	42 576 588 Euros

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, les Associés prennent acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les Associés, après lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, constatent qu'aucune convention nouvelle entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'été conclue au cours de l'exercice écoulé et approuve ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Les Associés, prenant acte de l'expiration du mandat de Président de Monsieur Thierry DELAPORTE à compter de ce jour, décident de renouveler ce mandat pour une nouvelle période d'un (1) an expirant à l'issue de la prochaine décision collective des Associés devant statuer dans l'année 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Les Associés prennent acte des mandats des Commissaires aux comptes de la Société qui ont été nommés par décision des Associés dans les termes définis ci-après :

Nom et qualité du Commissaire aux Comptes	Date de Nomination	Durée du mandat	Expiration du mandat
KPMG SA, titulaire	Décision de l'Assemblée Générale du 14 mai 2018	6 exercices sociaux	A l'issue de la décision collective des Associés devant statuer dans l'année 2024 sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2023
SALUSTRO REYDEL, suppléant	Décision de l'Assemblée Générale du 14 mai 2018	6 exercices sociaux	A l'issue de la décision collective des Associés devant statuer dans l'année 2024 sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Les Associés confèrent tous pouvoirs à la société Journal LA LOI, sise Tour Montparnasse – 33 avenue du Maine – BP 58 – 75015 Paris, ainsi qu'au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ses délibérations en vue de l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés.

Pour **SOGETI SAS**

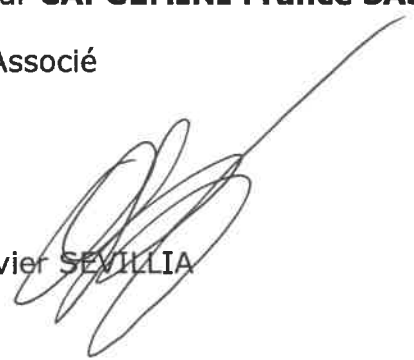
L'Associé



Stefan EK

Pour **CAPGEMINI France SAS**

L'Associé



Olivier SEVILLIA



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

*Capgemini DEMS France S.A.S.
(anciennement Sogeti High Tech
S.A.S.)*

***Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2018
Capgemini DEMS France S.A.S. (anciennement Sogeti High Tech S.A.S.)
2-10 rue Marceau - 92130 Issy les Moulineaux
Ce rapport contient 35 pages
Référence : SO-219-020

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €,
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Capgemini DEMS France S.A.S. (anciennement Sogeti High Tech S.A.S.)

Siège social : 2-10 rue Marceau - 92130 Issy les Moulineaux
Capital social : € 15 246 305

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A la collectivité des Associés de la société Capgemini DEMS France S.A.S. (anciennement Sogeti High Tech S.A.S.),

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Capgemini DEMS France S.A.S (anciennement Sogeti High Tech S.A.S.) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note B.1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation de la valeur d'utilité des immobilisations incorporelles. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

La note B.8 « Reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts sur prestations » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires et à la comptabilisation des coûts liés aux prestations à long terme et des pertes à terminaison sur contrats. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



Capgemini DEMS France S.A.S. (anciennement Sogeti High Tech S.A.S.)
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 19 avril 2019

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Stéphanie Ortega
Associée

SOGETI HIGH TECH SAS

2-10 Rue MARCEAU

92130 ISSY LES MOULINEAUX

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2018

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

Bilan actif (en milliers d'euros)

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	140	140		
Concessions, brevets et droits similaires	12 008	11 178	830	1 065
Fonds commercial	9 040	4 401	4 639	305
Autres immobilisations incorporelles	43 669		43 669	43 669
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles	11 371	9 994	1 377	1 600
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	758		758	758
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	7 753	2 329	5 424	4 933
Autres immobilisations financières	189		189	207
ACTIF IMMOBILISE	84 929	28 042	56 887	52 537
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes	588		588	308
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	85 836	106	85 730	77 639
Autres créances	122 051		122 051	121 949
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 726		1 726	3 744
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	208		208	442
ACTIF CIRCULANT	210 408	106	210 303	204 083
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	295 337	28 147	267 190	256 620

Bilan passif (en milliers d'euros)

Rubriques	Exercice 2018	Exercice 2017
Capital social ou individuel (dont versé : 15 246)	15 246	15 246
Primes d'émission, de fusion, d'apport	41 257	41 257
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 525	1 427
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	35 637	30 871
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	6 940	4 863
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	100 605	93 665
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	1 878	2 843
Provisions pour charges	13 761	12 123
PROVISIONS	15 639	14 966
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	64 902	62 034
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	434	461
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 074	18 244
Dettes fiscales et sociales	43 467	43 509
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	66	63
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	20 957	23 671
DETTES	150 900	147 981
Ecart de conversion passif	46	8
TOTAL GENERAL	267 190	256 620

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2018

(en milliers d'euros)

Rubriques	Exercice 2018		Total	Exercice 2017
	France	Exportation		
Ventes de marchandises	2 614	31	2 646	5 126
Production vendue de biens				
Production vendue de services	243 703	2 568	246 271	229 074
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	246 317	2 599	248 917	234 200
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			390	158
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			4 123	4 664
Autres produits			711	455
PRODUITS D'EXPLOITATION			254 140	239 477
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			74 449	55 122
Impôts, taxes et versements assimilés			8 066	7 877
Salaires et traitements			116 318	113 625
Charges sociales			50 911	49 769
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 210	1 374
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			43	80
Dotations aux provisions			2 406	2 604
Autres charges			10 191	24 837
CHARGES D'EXPLOITATION			263 595	255 287
RESULTAT D'EXPLOITATION			-9 455	-15 810
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS			324	440
Produits financiers de participations			167	208
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			0	86
Reprises sur provisions et transferts de charges			157	146
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			515	479
Dotations financières aux amortissements et provisions			152	129
Intérêts et charges assimilées			363	350
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			-191	-39
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-9 646	-15 849

Rubriques	Exercice 2018	Exercice 2017
PRODUITS EXCEPTIONNELS	28	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	28	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 268	22
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	748	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		5
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 520	17
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-2 240	-22
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-18 826	-20 735
TOTAL DES PRODUITS	254 492	239 917
TOTAL DES CHARGES	247 552	235 054
BENEFICE OU PERTE	6 940	4 863

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

A. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	6	23. Tableau de variation des provisions	18
B. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	6	24. Etats des échéances des dettes	19
1. Immobilisations incorporelles	6	25. Dettes concernant les entreprises liées	20
1.1 Fonds commerciaux et malis techniques sur actifs incorporels	6	26. Charges à payer	20
1.2 Frais de recherche et développement	7	27. Comptes de régularisation	21
1.3 Logiciels	7	27.1 Produits constatés d'avance	21
2. Immobilisations corporelles	7	27.2 Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaie étrangère	21
3. Immobilisations financières	8	E. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	21
4. Créances et dettes	8	28. Ventilation du chiffre d'affaires	21
5. Opérations en devises	8	29. Charges et produits financiers avec les entreprises liées	22
6. Provisions réglementées	9	30. Résultat exceptionnel	22
7. Provisions	9	31. Impôt sur les bénéfices	22
8. Reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts sur prestations	9	31.1 Intégration fiscale	22
8.1 Prestations en régie	9	31.2 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	23
8.2 Prestations au forfait	9	31.3 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires	23
9. Engagements de retraite	9	31.4 Variation de la dette future d'impôt	24
10. Crédit d'Impôt Recherche	10	F. INFORMATIONS DIVERSES	25
11. Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi	10	32. Effectif moyen	25
12. Changement de méthodes comptables	10	La société Sogeti High Tech a fait appel, en 2018, à 1 intérimaire externe sur le 1 ^{er} trimestre. Elle a également supporté, en 2018, des coûts Groupe de supports partagés pour 946 ke.	25
C. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF	11	33. Identité de la société mère consolidante	25
13. Immobilisations incorporelles et corporelles	11	34. Engagements hors bilan	25
14. Amortissements	12	34.1 Engagements hors crédit-bail et engagements de location non résiliables	25
15. Immobilisations financières	12	34.2 Crédit-bail et engagements de location non résiliables	27
16. Dépréciation des postes de l'actif	13	35. Liste des filiales et des participations	27
17. Etat des échéances des créances	14	36. Engagements sur le personnel	28
18. Créances concernant des entreprises liées	15	36.1 Engagements de retraite et assimilés	28
19. Créances représentées par des effets de commerce	15	37. Rémunération des organes de direction	29
20. Produits à recevoir	15	G. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	29
21. Comptes de régularisation	16		
21.1 Charges constatées d'avance	16		
21.2 Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères	16		
D. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF	17		
22. Tableau de variation des capitaux propres	17		

A. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Aux termes des décisions des associés de la Société en date du 10 juin 2018, la Société a acquis le fonds de commerce détenu par la société Safran Engineering Services, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 88 119 €, dont le siège social est situé 1 rue Louis Blériot – 31702 Blagnac, immatriculée au RCS de Toulouse sous le numéro 352 876 197, ledit fonds de commerce étant relatif aux prestations d'ingénierie de tests de validation sur systèmes et équipements avioniques fournies à la société Airbus (activités « EVAAL » et « EVYY »).

B. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été élaborés et présentés conformément aux règlements ANC n°2014-03, 2015-06 et 2016-07, et ce dans le respect du principe de prudence, de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur historique (hors réévaluation).

La valeur d'utilité des immobilisations incorporelles est testée dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur, et au moins une fois par an en ce qui concerne le fonds de commercial et le poste malis techniques sur actifs incorporels.

1.1 Fonds commerciaux et malis techniques sur actifs incorporels

Conformément au règlement ANC n°2015-06, à l'ouverture de l'exercice 2016, les malis techniques qui étaient comptabilisés dans le compte fonds commercial ont été affectés, opération par opération, aux actifs sous-jacents sur lesquels existaient les plus-values latentes.

En l'espèce les actifs sous-jacents sont des éléments incorporels du fonds commercial. Par conséquent les malis techniques ont été reclassés dans un nouveau compte comptable qui apparaît au bilan sur le poste autres immobilisations incorporelles.

Les malis techniques sur actifs incorporels s'élèvent à 43 669 milliers d'euros et sont constitués des éléments suivants :

- | | |
|--|-------------------------|
| - Mali de fusion Cap Sogeti.com – Sogeti France (2005) : | 33 434 milliers d'euros |
| - Mali de fusion Sinfor (2006) : | 9 846 milliers d'euros |
| - Mali de fusion Euratec (2009) : | 389 milliers d'euros |

Ces derniers ont une valeur d'utilité non limitée.

Restent comptabilisés dans le poste fonds commercial, les éléments incorporels du fonds de commerce acquis qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan et qui concourent au maintien et au développement du potentiel d'activité de l'entité.

La valeur d'utilité du fonds commercial dont la durée d'utilisation n'est pas limitée, ainsi que la valeur d'utilité du poste malis techniques sur actifs incorporels qui est lié au fonds commercial, sont testées au moins une fois par an.

Les tests de valeur du fonds commercial et du poste malis techniques sur actifs incorporels consistent en l'évaluation de la valeur d'utilité de la société. L'évaluation de cette valeur d'utilité, s'appuyant sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés, est effectuée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire, du plan stratégique à 3 ans et étendu sur un horizon de 5 ans, qui incluent des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Les taux d'actualisation sont calculés à partir de la formule du coût moyen pondéré du capital à partir d'informations de marché. Les taux de croissance à long terme sont déterminés par référence à des études économiques sur la croissance et l'inflation attendues sur les zones concernées.

Lorsque la valeur d'utilité de l'entité est inférieure à sa valeur nette comptable, la perte de valeur correspondante est affectée au poste fonds commercial et le cas échéant au poste malis techniques sur actifs incorporels.

Lorsque la durée d'utilisation du fonds commercial est limitée, celui-ci fait l'objet d'un amortissement. Il n'existe aucune dotation aux amortissements sur l'exercice. En effet, les fonds commerciaux amortissables pour 4 382 milliers d'euros étaient déjà totalement amortis au 31 décembre 2017.

1.2 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont engagés principalement pour faire évoluer des progiciels dont la société est éditrice, ou dans le cadre de la mise en œuvre de nouvelles offres et/ou solutions nécessitant des investissements lourds en méthodologies et supports. Ils sont inscrits à l'actif lorsqu'ils concernent des projets nettement individualisés et qui ont de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

L'amortissement des frais de recherche et développement s'effectue sur 3 ans.

1.3 Logiciels

Les logiciels servant d'outils de production qui constituent un moyen d'exploitation pour l'entreprise ou donnent lieu à des prestations facturées à des clients sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Les coûts de création intègrent le coût des charges directement ou indirectement liées à la mise en état d'utilisation du logiciel.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 1 à 3 ans qui correspond à la durée d'utilité des logiciels.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et ne font pas l'objet de réévaluation.

Les frais d'acquisition des immobilisations sont comptabilisés dans leur coût d'entrée.

Les dotations aux amortissements sont calculées suivant le mode linéaire, fondé sur la durée de vie d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Des amortissements exceptionnels sont pratiqués dès lors que des immobilisations doivent être mises au rebut avant la fin du plan d'amortissement : ils permettent ainsi de ramener à zéro la valeur nette comptable de ces immobilisations.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

Constructions :	20 à 50 ans
Agencements et installations :	3 à 15 ans
Matériel informatique :	2 à 5 ans
Matériels de transport :	3 à 5 ans
Mobilier :	5 à 10 ans
Matériel de bureau :	2 à 5 ans

3. Immobilisations financières

Les prêts figurent au bilan à leur valeur historique.

Lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur brute, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence entre les deux. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux futurs de trésorerie actualisés, selon la méthode décrite précédemment (confère paragraphe 1 – Immobilisations incorporelles). Au cas particulier des titres de participation, la valeur d'utilité est corrigée de l'endettement net.

4. Créances et dettes

Les créances correspondent à la juste valeur de la contrepartie à recevoir. En cas de différé de paiement au-delà des délais accordés habituellement par la société, et lorsque l'effet est significatif sur la détermination de la juste valeur, les paiements futurs font l'objet d'une actualisation.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les factures à émettre ou émises d'avance ainsi que les factures non parvenues sont comptabilisées hors TVA.

5. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération, ou au taux couvert lorsque des couvertures de change ont été mises en place.

Les dettes, créances et disponibilités en devises sont valorisées au bilan :

- soit au taux en vigueur à la date de clôture. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écarts de conversion. Les pertes latentes de change éventuelles donnent lieu à la comptabilisation d'une provision pour perte de change ;
- soit au taux couvert lorsque les opérations ont fait l'objet de couvertures de change.

6. Provisions réglementées

Depuis le 17 août 2012, les dispositions fiscales n'autorisent plus la constitution, en franchise d'impôt, d'une provision pour investissement à hauteur de 50% de la différence entre le régime dérogatoire propre à la société, lorsque celui-ci est plus favorable, et le régime légal. La société a donc cessé de constituer de telles provisions malgré l'existence d'un accord de participation dérogatoire.

En revanche, les provisions antérieurement dotées au titre de ce régime continuent de suivre le régime antérieur.

7. Provisions

Une provision est reconnue au bilan de clôture d'un exercice si et seulement s'il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

8. Reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts sur prestations

La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts est fonction de la nature des prestations :

8.1 Prestations en régie

Le chiffre d'affaires et les coûts des prestations en régie sont reconnus au fur et à mesure de la prestation.

8.2 Prestations au forfait

Le chiffre d'affaires sur prestations au forfait, qu'il s'agisse de contrats correspondant à la réalisation de prestations intellectuelles ou de systèmes intégrés, est reconnu au fur et à mesure de la réalisation de la prestation, selon la méthode « à l'avancement ». Les coûts des prestations au forfait sont reconnus lorsqu'ils sont encourus.

Lorsque le prix de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur à son chiffre d'affaires, une perte à terminaison est constatée à hauteur de la différence.

Les prestations relatives à ces contrats figurent au bilan en créances clients ou factures à émettre, selon qu'elles ont été facturées ou non.

9. Engagements de retraite

La valeur actuelle des engagements est calculée annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées.

Elle est déterminée en actualisant les prestations futures attendues. Le taux d'actualisation retenu est calculé sur la base des obligations émises par les entreprises de première catégorie à une échéance comparable à la maturité de l'engagement. Ce taux s'élève à 1,50 % au 31 décembre 2018 (contre 1,30% au 31 décembre 2017).

Les hypothèses retenues dans le cadre de l'évaluation des engagements sont objectives et mutuellement compatibles. Elles tiennent compte de la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites, et qui reporte, entre autres, l'âge minimum de départ à la retraite à 62 ans pour les personnes nées à compter de 1956, et augmente de 1 à 2 trimestres l'âge de départ « taux plein » pour les autres générations.

Ainsi que le permet la recommandation ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013 (abrogeant la recommandation CNC n°2003-R.01), les écarts actuariels résultant de changements d'hypothèses actuarielles ou de différences entre les hypothèses actuarielles retenues et l'expérience sont amortis selon la méthode du corridor, sur la durée de vie active moyenne résiduelle dans l'entreprise attendue des membres du personnel bénéficiant du régime, pour la fraction excédant 10% de la valeur actuelle des engagements. De la même manière, les coûts des services passés résultant de changements de régime sont comptabilisés en résultat de manière étalée, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

10. Crédit d'Impôt Recherche

La société mène des activités de recherche. Elle bénéficie à ce titre du dispositif relatif au Crédit d'Impôt Recherche, qu'elle comptabilise en diminution de l'impôt sur les sociétés.

11. Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société a comptabilisé un CICE de 4 097 milliers d'euros en crédit d'impôt société.

Ce CICE a permis notamment en 2018 d'améliorer le fonds de roulement de l'entreprise du fait de la situation déficitaire de l'entité au cours des exercices précédents mais également d'améliorer sa compétitivité en poursuivant son investissement commercial pour maintenir ses parts de marchés chez ses clients stratégiques et poursuivre sa diversification sectorielle.

12. Changement de méthodes comptables

La société n'a procédé à aucun changement de méthode comptable sur l'exercice clos le 31 décembre 2018.

C. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

13. Immobilisations incorporelles et corporelles

Montants exprimés en milliers d'euros	Au 31/12/2017	Fusions et apports partiels d'actif	Acquisitions	Diminutions	Au 31/12/2018
Frais d'établissement et de développement	140				140
Autres postes d'immobilisation incorporelles	60 028		4 689		64 718
Total immobilisations incorporelles	60 168	0	4 689	0	64 858
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements.....					
Installations générales et agencements	5 008		533	-631	4 910
Installations techniques, matériels et outillages					
Matériel de transport	22				22
Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 508		145	-214	6 439
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Total Immobilisations Corporelles	11 538	0	678	-845	11 371
Acomptes					
TOTAL	71 706	0	5 367	-845	76 229

La ligne « Autres postes d'immobilisations incorporelles » comprend notamment les malis techniques sur actifs incorporels qui s'élèvent à 43 669 milliers d'euros au 31 décembre 2018, et qui sont constitués des éléments suivants :

- Mali de fusion Cap Sogeti.com – Sogeti France (2005) : 33 434 milliers d'euros
- Mali de fusion Sinfor (2006) : 9 846 milliers d'euros
- Mali de fusion Euratec (2009) : 389 milliers d'euros

14. Amortissements

Montants exprimés en milliers d'euros	Au 31/12/2017	Fusions et apports partiels d'actifs	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2018
Frais d'établissement et de développement	140				140
Autres immobilisations incorporelles	14 970		590		15 560
Total amortissements sur immobilisations incorporelles	15 110	0	590	0	15 700
Terrains					
Constructions					
Installations générales et agencements	3 887		689	-631	3 945
Installations techniques, matériels et outillages					
Matériel de transport	22				22
Matériel de bureau informatique, mobilier	6 029		212	-214	6 027
Emballages récupérables et divers					
Total amortissements sur immobilisations corporelles	9 938	0	901	-845	9 994
TOTAL	25 048	0	1 491	-845	25 694

15. Immobilisations financières

Montants exprimés en milliers d'euros	Valeur brute au 31/12/2017	Fusions et apports partiels d'actif	Acquisitions et virements de poste à poste	Cessions et virements de poste à poste	Valeur brute au 31/12/2018
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations	758				758
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières	7 473		491	-22	7 942
TOTAL	8 231	0	491	-22	8 700

16. Dépréciation des postes de l'actif

Montants exprimés en milliers euros	Au 31/12/2017	Fusions et apports partiels d'actif	Dotations	Reprises	Au 31/12/2018
Dépréciations sur immobilisations incorporelles	19				19
Dépréciations sur immobilisations corporelles					
Dépréciations sur titres mis en équivalence					
Dépréciation sur titres de participations					
Dépréciation autres immos financières	2 334		152	-156	2 329
Dépréciations sur actif immobilisé	2 353	0	152	-156	2 348
Dépréciations sur stocks et encours					
Dépréciations sur créances clients	184		43	-122	106
Autres dépréciations					
Dépréciations sur actif circulant	184	0	43	-122	106
TOTAL	2 537	0	195	-278	2 454

17. Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 216 037 milliers d'euros en valeur brute au 31 décembre 2018 et se décomposent comme suit :

Montants exprimés en milliers d'euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	7 942	136	7 807
Créances rattachées à des participations			
Prêts	7 753	19	7 734
Autres immobilisations financières	189	117	73
ACTIF CIRCULANT :	208 095	147 721	60 374
Clients	85 812	85 812	
Clients douteux	23	23	
Personnel et comptes rattachés	544	544	
Organismes sociaux	34	34	
Etat : impôts et taxes diverses	24 271	5 135	19 136
Groupe et associés	96 026	54 788	41 238
Débiteurs divers	1 177	1 177	
Charges constatées d'avance	208	208	
TOTAL	216 037	147 856	68 181
Montants des prêts accordés en cours d'exercice	335		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

18. Créances concernant des entreprises liées

Montants exprimés en milliers d'euros	Montant concernant les entreprises	
	Liées > 50%	Avec lesquelles la société a un lien de participation de 10% à <50%
Capital souscrit non appelé		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	8 926	
Autres créances (comptes courants débiteurs)	97 166	
Charges constatées d'avance		
TOTAL	106 092	0

19. Créances représentées par des effets de commerce

Il n'y a pas d'effet de commerce dans le bilan au 31 décembre 2018.

20. Produits à recevoir

Montants exprimés en milliers euros	Au 31/12/2018
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0
Créances rattachées à des participations	0
Autres immobilisations financières	0
CREANCES D'EXPLOITATION	21 106
Créances clients et comptes rattachés – Factures à émettre	19 890
Autres créances – Fournisseurs, avoir à recevoir	1 177
Autres créances – Personnel, produits à recevoir	0
Autres créances – Organismes sociaux, produits à recevoir	34
Autres créances – Etat, produits à recevoir	5
TRESORERIE	0
Valeurs mobilières de placement	0
Disponibilités	0
TOTAL	21 106

21. Comptes de régularisation

21.1 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance incluses dans les postes du compte de résultat sont ventilées comme suit :

Montants exprimés en milliers euros	Au 31/12/2018
CHARGES D'EXPLOITATION	0
Maintenance	162
Locations	46
CHARGES FINANCIERES	0
	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0
	0
TOTAL	208

21.2 Ecarts de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

Nature des écarts (montants exprimés en milliers d'euros)	Montant total	Ecart de conversion actif			Net	Ecart de conversion passif Montant total
		Différence compensée par	Provision pour perte de change			
		Ecart passif *	Couverture de change			
Acomptes sur immobilisations						
Prêts et autres créances immobilisées						
Créances d'exploitation et diverses						-29
Dettes financières						
Dettes d'exploitation et divers						-17

Le montant de la dotation a été limité à l'excédent des pertes sur les gains lorsque, pour des opérations dont les termes sont suffisamment voisins, les pertes et les gains de change ont été considérés comme concourant à une position globale de change.

D. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

22. Tableau de variation des capitaux propres

Montants exprimés en milliers d'euros	Capital social	Réserve légal	Prime d'apport	Prime de fusion	Autres réserves	Report à nouveau	Prov. régl.	Résultat de l'exercice	Total
Au 01/01/2018	15 246	1 427	6 392	34 865		30 871		4 863	93 665
Réduction de capital									0
Apport partiel d'actif									0
Affectation du résultat 2017		97				4 765		-4 863	0
Distribution de dividendes									0
Autres mouvements									0
Résultat de l'exercice 2018								6 940	6 940
Au 31/12/2018	15 246	1 525	6 392	34 865	0	35 637	0	6 940	100 605

Au 31 décembre 2018, le capital social est composé de 17 728 262 actions, dont la valeur nominale s'élève à 0.86 euros, détenues à 79,96% par SAS SOGETI.

23. Tableau de variation des provisions

Montants exprimés en milliers d'euros	Au 31/12/2017	Fusions et apports partiels d'actif	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Au 31/12/2018
				Provision utilisée	Provision non utilisée	
Provisions pour IDR	11 019	234	1 494	-369		12 377
Provisions pour litige	2 684		648	-554	- 1 178	1 600
Autres provisions pour risques et charges	1 263		1 504	-939	-166	1 662
TOTAL	14 966	234	3 646	-1 862	-1 344	15 639

Résultat d'exploitation			2 406	-3 206	
Résultat financier			0	0	
Résultat exceptionnel			1 239		

Les 234 ke d'apport sur l'IDR correspondent au montant de l'acquisition du fonds de commerce Safran au 1^{er} juillet 2018.

Les provisions pour litiges au 31/12/2018 sont composées pour 1 080 ke de provisions prudhommes, pour 361 ke de provisions PAT et pour 159 ke de provision risque clients et sociales.

Les autres provisions pour risques et charges concernent, principalement des provisions restructuration. A ce titre, une provision pour déménagement AQUAREL a été dotée pour un total de 1 239k€.

La société a fait l'objet de contrôles fiscaux lors des exercices précédents, donnant notamment lieu à des propositions de rectification pour la période 2010 - 2013 sur le crédit d'impôt recherche dont la partie relative aux clients privés a fait l'objet d'un rejet de la part de l'administration fiscale. Ces redressements n'ont pas fait l'objet de provisions dans les comptes dans la mesure où la société justifie sa position et estime disposer de chances sérieuses de succès au contentieux.

Le 5 février 2019, suite à l'arrêt rendu par la cour administrative d'appel de Versailles le 22 janvier 2019, il a été accordé la restitution des Crédits d'impôt recherche de 2008 et 2009.

24. Etats des échéances des dettes

Les dettes dues par la société s'élèvent à 150 466 milliers d'euros au 31 décembre 2018 et se décomposent comme suit :

Montants exprimés en milliers d'euros	Montant brut	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	64 902	64 902		
Fournisseurs et comptes rattachés	21 074	21 074		
Personnel et comptes rattachés	13 265	13 265		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 234	14 093	141	
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- Taxe sur la valeur ajoutée	13 131	13 131		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et comptes rattachés	2 836	2 836		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	66	66		
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	20 957	20 957		
TOTAL	150 466	150 325	141	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

25. Dettes concernant les entreprises liées

Montants exprimés en milliers d'euros	Montant concernant les entreprises	
	Liées > 50%	Avec lesquelles la société a un lien de participation de 10% à <50%
Emprunts et dettes financières divers	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 388	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes (comptes courants créditeurs)	64 915	0
Produits constatés d'avance	1 513	0
TOTAL	79 815	0

26. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Montants exprimés en milliers d'euros	Exercice 2018
DETTES D'EXPLOITATION	25 216
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 401
Dettes fiscales et sociales	21 815
DETTES FINANCIERES	0
Emprunts obligataires convertibles	0
Autres emprunts obligataires	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0
Emprunts et dette financières divers	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0
DETTES DIVERSES	13
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0
Autres dettes	13
TOTAL	25 229

27. Comptes de régularisation

27.1 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance inclus dans les postes du compte de résultat sont ventilés comme suit :

Montants exprimés en milliers euros	Au 31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION	20 957
Sur Facturation clients	20 957
PRODUITS FINANCIERES	0
PRODUITS EXCEPTIONNELLES	0
TOTAL	20 957

27.2 Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaie étrangère

Se référer au paragraphe C.21.2

E. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

28. Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2018 se ventile de la façon suivante :

Montants exprimés en milliers euros	Exercice 2018
Ventes de marchandises	2 646
Ventes de produits finis	
Services et conseils en informatique	246 271
Chiffre d'affaires total	248 917

La répartition du chiffre d'affaires par lieu géographique est la suivante :

Montants exprimés en milliers euros	Exercice 2018
France	246 317
Export	2 600
Chiffre d'affaires total	248 917

29. Charges et produits financiers avec les entreprises liées

Montants exprimés en milliers d'euros	Montant concernant les entreprises	
	Liées > 50%	Avec lesquelles la société a un lien de participation de 10% à <50%
Charges financières	353	0
Produits financiers	0	0
TOTAL	353	0

30. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice se décompose de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2018	Exercice 2017
PRODUITS EXCEPTIONNELS	28	
Cessions d'immobilisations		
Autres produits sur opérations de gestion	28	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-2 268	-22
Cessions d'immobilisations		-5
Autres charges sur opérations de gestion	-748	0
Dotations aux amortissements et provisions	-1 520	17
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-2 240	-22

31. Impôt sur les bénéfices

31.1 Intégration fiscale

La société SOGETI HIGH TECH est membre d'un Groupe d'intégration fiscale ayant pour société mère la société Capgemini S.E., dont le siège social est situé 11 rue de Tilsitt – 75017 PARIS.

L'impôt sur les sociétés supporté par la société SOGETI HIGH TECH est égal à celui qui serait payé en l'absence d'intégration fiscale.

31.2 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Montants exprimés en milliers d'euros	Résultats avant impôts	Calcul de l'impôt
Résultat courant	-9 646	
Résultat exceptionnel	-2 240	
Participation de l'exercice		
Résultat comptable avant impôt	-11 886	
Différences fiscales	1 768	
Crédits d'impôt		
Crédit d'impôt apprentissage		0
Crédit d'impôt famille		-126
Crédit d'impôt mécénat		0
Crédit d'impôt recherche		-14 603
Crédit d'impôt compétitivité emploi		-4 097
Rappels d'impôt		
IMPOT SUR LES BENEFICES		-18 826

31.3 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Montants exprimés en milliers d'euros	Au 31/12/2018
Résultat net de l'exercice	6 940
Impôts sur les bénéfices (nets de crédits d'impôt)	-18 826
Résultat avant impôt	-11 886
Variation des provisions réglementées :	
Amortissements dérogatoires	
Provisions pour hausse des prix	
Provisions pour investissements	
Autres évaluations dérogatoires	
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôts)	-11 886

31.4 Variation de la dette future d'impôt

Montants exprimés en milliers d'euros	Exercice 2018	Exercice 2017
Charges non déductibles l'année de comptabilisation :		
Participation des salariés	0	0
Congés payés		
Organic	317	331
Effort construction	152	129
Provisions réglementées :		
Provisions pour investissements	0	0
Provisions :		
Provision IDR	12 377	11 253
Provision pour perte de change	0	0
Provision pour pertes à terminaison	361	817
Provision pour restructuration	1 061	155
Autres provisions	440	377
Ecarts de conversion actif et passif :		
Ecart de conversion sur opérations couvertes	55	-62
Ecarts de conversion sur opérations non couvertes	46	0
Ecart de réévaluation des couvertures de change	-29	133
Autres provisions	0	0
Divers :		
Désactualisation Areva	8	8
TOTAL	14 788	12 907
Taux d'impôt sur différences temporaires	34,43 %	34,43 %
IMPOTS DIFFERES	5 091	4 444
Allègements de la dette future d'impôt :		
Déficits reportables	153 631	143 512
Provision pour investissement		0
TOTAL	153 631	143 512
Taux d'impôt sur différences temporaires	34,43 %	34,43 %
IMPOTS DIFFERES	52 895	49 411

F. INFORMATIONS DIVERSES

32. Effectif moyen

Sur l'exercice 2018, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Exercice 2018	Effectif
Cadres	2 274
Agents de maîtrise, et techniciens	115
Employés	317
TOTAL	2 706

La société Sogeti High Tech a fait appel, en 2018, à 1 intérimaire externe sur le 1^{er} trimestre. Elle a également supporté, en 2018, des coûts Groupe de supports partagés pour 946 ke.

33. Identité de la société mère consolidante

Les comptes de la société mère sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de la société Capgemini S.E., dont le siège est 11 rue de Tilsitt – 75017 PARIS.

34. Engagements hors bilan

34.1 Engagements hors crédit-bail et engagements de location non résiliables

Montants exprimés en milliers d'euros	Exercice 2018
ENGAGEMENTS DONNES :	
- Engagements financiers	
. Effets escomptés non échus	0
. Avals et cautions (contrats)	77
. Autres	0
- Autres engagements donnés :	
. Engagements fermes d'achats	0
. Engagement d'achats et ventes de devises à terme auprès de Cap Gemini SA (2)	0
. Engagements de location	4 732
. Sponsoring (1)	0
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES	4 809

La caution donnée correspond à une caution bancaire sur le client EDF faite sur la SG le 13/02/2017.

Le recours croissant à la production délocalisée dans les centres situés en Inde mais aussi en Pologne expose le Groupe à des risques de change notamment sur une partie de ses coûts de production. Dans ce cadre, il a

été mis en place une centralisation du risque de change sur transactions opérationnelles de ses filiales. A ce titre, la société fournit à Capgemini S.E. des déclarations périodiques de son exposition aux risques de change sur un horizon de 1 à 3 ans. Sur cette base, la société bénéficie de garanties de change internes octroyées par Capgemini S.E., cette dernière agissant en tant que banque interne. Ces couvertures de change prennent principalement la forme d'achats et de ventes à terme de devises.

Les engagements ainsi pris par la société au 31 décembre 2018 sont les suivants :

Devise	Position	Base devise (milliers)	Mark to Market (k€)	Date début	Date fin
GBP	Achat	136,8	1,1	01/01/2018	31/03/2019
GBP	Vente	102,1	-0,9	01/01/2018	31/03/2019
GBP	Achat	400,0	7,4	01/01/2019	31/03/2020
GBP	Vente	30,0	-0,6	01/01/2019	31/03/2020
INR	Achat	97 381,4	3,5	01/01/2018	31/03/2019
INR	Vente	48 126,6	-3,6	01/01/2018	31/03/2019
INR	Achat	376 200,0	-10,8	01/01/2019	31/03/2020
INR	Achat	350 000,0	-220,4	01/01/2020	31/03/2021
INR	Achat	77 281,2	-21,0	01/01/2021	31/03/2022
PLN	Achat	37,5	0,0	01/01/2018	31/03/2019
PLN	Vente	37,5	0,0	01/01/2018	31/03/2019
PLN	Achat	100,0	-0,2	01/01/2019	31/03/2020
USD	Achat	1 328,6	56,5	01/01/2018	31/03/2019
USD	Vente	2 016,8	-83,4	01/01/2018	31/03/2019
USD	Achat	60,0	1,2	01/01/2019	31/03/2020
USD	Vente	8 000,0	-158,4	01/01/2019	31/03/2020
USD	Vente	8 600,0	-415,8	01/01/2020	31/03/2021
VND	Achat	1 163 537,2	-2,2	01/01/2018	31/03/2019
VND	Vente	222 620,4	0,3	01/01/2018	31/01/2019
VND	Achat	2 986 412,2	-13,4	01/01/2019	31/03/2020

Montants exprimés en milliers d'euros	Exercice 2018
ENGAGEMENTS RECUS :	
- Engagements financiers	
. Effets escomptés non échus	0
. Avals et cautions (contrats)	0
. Autres	0
- Autres engagements reçus	
. Garanties reçues de clients	89
. Garantie de passif sur acquisition de titres de participation	0
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS	89

La caution reçue correspond à la restitution d'acompte et de responsabilité de vices de la société SPIE Belgium

34.2 Crédit-bail et engagements de location non résiliables

Néant.

35. Liste des filiales et des participations

Montants exprimés en milliers euros	Valeur comptable des titres détenus		Pourcentage de détention	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice clos
	Brute	Nette			
A. Renseignements concernant les filiales et participations					
1. Filiales (+50% capital détenu)					
NEANT					
2. Participations (10 à 50% du capital détenu)					
NEANT					
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations					
1. Filiales non reprises en A :					
a) Françaises :					
NEANT					
b) Etrangères :					
NEANT					
2. Participations non reprises en A :					
a) Françaises :					
Capgemini Technology Services SAS	758	758	0.74%	133 585	48 603
b) Etrangères :					
TOTAL	758	758		133 585	48 603

36. Engagements sur le personnel

36.1 Engagements de retraite et assimilés

La variation de la provision pour indemnités de départ à la retraite entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018 s'analyse comme suit :

Montants exprimés en milliers d'euros	Exercice 2017	Variation	Exercice 2018
Engagement de retraite	13 995	736	14 731
Pertes et gains actuariels non comptabilisés	-2 976	622	-2 353
Coûts des services passés non financés			
PROVISION D'INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE	11 019	1 358	12 377

L'évolution de la valeur actuelle de l'engagement de retraite se décompose comme suit :

Montants exprimés en milliers d'euros	Exercice 2018
Valeur actuelle de l'engagement au 1^{er} janvier 2018	13 995
Charge d'intérêts	197
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 033
Prestations servies	-57
Changement de périmètre	234
Ecart actuariel	-359
Autres mouvements (« cessation d'emploi »)	-312
VALEUR ACTUELLE DE L'ENGAGEMENT AU 31 DECEMBRE 2018	14 731

L'impact de la provision pour indemnités de départ à la retraite sur le résultat 2018 est le suivant :

Montants exprimés en milliers d'euros	Exercice 2018
Coût des services rendus au titre de l'exercice	1 033
Charge d'intérêts	197
Amortissement des écarts actuariels (méthode corridor)	263
Coût des services passés	0
Prestations servies	-57
Autres mouvements (« cessation d'emploi »)	-312
CHARGE COMPTABILISEE EN RESULTAT	1 124

L'écart entre la variation de la provision au bilan et l'impact sur le résultat provient d'une variation de périmètre pour 234 ke.

Les données relatives aux bénéficiaires prises en compte pour l'évaluation de l'engagement sont les suivantes :

Exercice 2018	
Nombre de bénéficiaires	2 685
Durée moyenne de vie active restante dans l'entreprise (en années)	7.48
Age moyen des bénéficiaires (en années)	37.40

37. Rémunération des organes de direction

La rémunération des dirigeants n'est pas fournie car cela conduirait indirectement à mentionner des rémunérations individuelles.

Par ailleurs, aucune avance ou crédit n'a été accordé aux dirigeants sociaux.

G. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- 1) Aux termes des décisions en date du 25 janvier 2019, les associés de la société Capgemini Technology Services S.A.S. (dont la Société est associé minoritaire) ont approuvé la convention de fusion entre les sociétés Capgemini Technology Services S.A.S. et Sogeti France S.A.S., notamment sa date d'effet comptable et fiscale, l'évaluation donnée aux éléments d'actif et de passif transmis par la société Sogeti France S.A.S. à la société Capgemini Technology Services S.A.S. au titre de la fusion et ont constaté la réalisation définitive de la fusion par voie d'absorption de la société Sogeti France S.A.S. par la société Capgemini Technology Services S.A.S.

Au terme de cette fusion, le capital social de la société Capgemini Technology Services S.A.S. est détenu par trois sociétés actionnaires, dont la Société à hauteur de 0,55% du capital.

- 2) Au terme d'une décision des associés en date du 29/03/2019, la Société, anciennement dénommée « Sogeti High Tech », a modifié la dénomination sociale de la Société en « Capgemini DEMS France ».

